



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

*MBC NF*  
*1*



**Commandement de la  
région Terre Nord-Est,  
commandement des  
forces françaises et de  
l'élément civil stationnés  
en Allemagne.**

Metz, le **19 MARS 2013**

N°2371/DEF/EMSD METZ/DMS/BSI/SSE/ENV

Le général de corps d'armée Patrick RIBAYROL,  
gouverneur militaire de Metz,  
commandant de la région terre Nord-Est,  
commandant des forces françaises  
et de l'élément civil stationnés en Allemagne,  
à

Monsieur le directeur départemental des territoires de l'Oise

**OBJET** : Rantigny (60) – révision PLU.

**RÉFÉRENCE** : Lettre du 23 janvier 2013.

Par correspondance visée en référence, vous m'avez demandé de vous indiquer, afin de les porter à la connaissance du maire de Rantigny, les éléments visés à l'article R 121.1 du code de l'urbanisme et autres informations relevant de ma compétence, utiles à la révision de son plan local d'urbanisme.

Après étude, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la commune susvisée est grevée par la servitude PT2 relative au centre radioélectrique d'Emeville – commune d'Haramont, approuvée par décret du 16 juin 1961 et gérée par l'unité de soutien de l'infrastructure de la défense de Châlons-en-Champagne – 3 rue de la Charrière – 51022 Châlons-en-Champagne.

Par ailleurs, aucun immeuble militaire n'est implanté sur ce ban communal et aucun projet d'intérêt général n'y est envisagé.

Je ne souhaite pas être associé aux réunions du groupe de travail en charge de la révision de ce plan local d'urbanisme, mais désire recevoir, pour avis, le projet arrêté.

Par ordre,  
le général de brigade aérienne Patrice SAUVÉ,  
général adjoint soutien

**COPIE(S) :**

- COMBdD Creil
- DIRISI Metz

